

COMPTE RENDU

2^e RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019
TENUE LE MARDI 23 octobre 2018 À 13:30, AU LOCAL F-240

Présences :	Joselle Baril, Pierre Bilodeau-Déry, Annick Cyr, Ariel Franco, Julie Gagné, Martine Lavallée, Éric Lavoie, Simon-Philippe Lebel, Nadine Marchi, Mylène Morin, Frédéric Pellerin, Sébastien Piché, France Perreault
Absence motivée :	Alayn Prud'homme
Absence non motivée :	Zoé Lecavalier
Président d'assemblée :	Hélène Bailleu
Secrétaire :	Karine Tremblay

2.1 Identification des présences et constatation du quorum

Le quorum est constaté, la réunion débute donc à 13 h 35.

Madame Hélène Bailleu débute la rencontre par une brève présentation. Elle exprime être heureuse d'avoir été nommée pour présider de façon intérimaire la commission des études.

Madame Bailleu annonce aux membres que monsieur Denis Patterson est absent pour une période indéterminée. L'équipe de l'organisation et du cheminement scolaire a été rencontrée afin d'identifier les besoins immédiats.

Monsieur Sébastien Piché informe les membres que depuis la commission des études du 15 mai dernier, madame Karine Tremblay enregistre cette dernière afin de faciliter la rédaction du compte rendu. Madame Tremblay est la seule personne à écouter cet enregistrement et par la suite, celui-ci est détruit lorsque la rédaction du compte rendu est terminée.

Madame Nadine Marchi souhaite qu'il soit consigné dans le compte rendu : « *La seule fin de l'enregistrement est pour la confection du compte rendu de la commission des études. Celui-ci ne peut être utilisé pour d'autre nature que ce soit.* »

2.2 Adoption du projet d'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

CDEL181009-01

Sur une proposition de Frédéric Pellerin, dûment appuyée par Julie Gagné, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Identification des présences et constatation du quorum**
 - 2.2 Adoption du projet d'ordre du jour**
 - 2.3 Présentation et dépôt du plan de travail de la Formation continue**
(Document déposé)
Présenté par : Esther Fournier et Lyne Forcier
 - 2.4 Adoption du compte rendu de la commission des études du 11 septembre 2018**
(Document déposé)
 - 2.5 Suivi du compte rendu de la commission des études du 11 septembre 2018**
 - 2.6 Présentation du bilan 2017-2018 des centres d'aide à l'apprentissage**
(Document déposé)
Présenté par : Dominique Trudel
 - 2.7 Dépôt de la Politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP)**
(Document déposé séance tenante)
Présenté par : Jean-Luc Trussart et Sébastien Piché
 - 2.8 Dépôt des bilans 2017-2018 des plans de travail des comités de programme**
(Document déposé)
 - 2.9 Dépôt des plans de travail 2018-2019 des comités de programme**
(Document déposé)
 - 2.10 Entrée en vigueur de la législation du cannabis**
 - 2.11 Autres points**
 - 2.12 Informations**
 - 2.12.1 Suivi de la commission des affaires pédagogiques
- Dépôt de documents**
- Prochaine rencontre : Mardi 13 novembre 2018**
- Levée de l'assemblée**

2.3 Présentation et dépôt du plan de travail de la Formation continue

(Document déposé)

Présenté par : Lyne Forcier

Madame Bailleu introduit Madame Lyne Forcier. Madame Forcier présente les trois principaux services offerts par la Formation continue : les attestations d'études collégiales, la reconnaissance des acquis et des compétences et le service aux

entreprises. Quelques objectifs ont été retenus pour chacun de ces services dans le plan de travail déposé à la commission et madame Forcier en fait l'exposé. Au niveau de l'attestation d'études collégiales (AEC), un de nos défis est d'augmenter le nombre de groupes ainsi que la clientèle étudiante à chacun des groupes afin de maximiser le financement reçu. Madame Forcier explique que la pénurie d'emploi des dernières années entraîne une diminution d'inscription aux AEC. Un plan de publicité plus ciblée a été mis en place en début d'année, ce qui a permis d'augmenter le nombre de cohortes à l'automne.

Madame Forcier indique qu'un autre objectif est de mettre en place d'autres AEC afin de s'adapter au milieu du travail. Madame Julie Gagné demande si les nouvelles AEC sont connues. Madame Forcier affirme que des études de pertinence sont en cours et qu'aucun choix d'AEC n'est décidé.

Toujours dans le cadre des AEC, un comité d'harmonisation sera mis en place de manière permanente afin d'améliorer la concertation à différents niveaux. En ce qui concerne la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), madame Forcier indique que deux nouveaux conseillers pédagogiques font leur entrée.

Finalement, en ce qui concerne les services aux entreprises, la Formation continue a comme objectif d'élaborer des outils de mise en œuvre de projets afin d'augmenter le nombre d'entreprises et d'employées et/ou d'employés par entreprise. Elle développe également des formations en ligne non créditées ou en présentiel.

Madame Annick Cyr demande pourquoi la Formation continue est responsable du cours d'été donné à Terrebonne. Madame Forcier explique que la Formation continue est mandatée pour les cours à temps partiel, crédités et les cours d'été. Madame Cyr indique qu'au Cégep de Joliette, ce n'est pas la Formation continue qui en est responsable. Madame Bailleu précise que ce sont des cours de la Formation régulière, financés par ce qu'on appelle le « Service 2 ». Madame Julie Gagné demande si ce sont les plans cadres du Cégep de Terrebonne qui s'appliquent pour la clientèle étudiante de L'Assomption. Madame Bailleu affirme que oui.

Madame Gagné poursuit en questionnant également sur les précaires qui pourraient y compléter leur tâche. Madame Bailleu ajoute que la convention collective permet à certains membres du personnel enseignant d'annualiser leur charge d'enseignement en jumelant la Formation régulière et la Formation continue.

Monsieur Lebel demande si la numérotation dans le plan de travail fait référence au plan stratégique. Madame Forcier affirme ne pas savoir à quoi se rattache ces numéros.

Monsieur Lebel invite madame Forcier à préciser davantage le plan de travail de la Formation continue, car des informations sont manquantes, afin de bien nous positionner et bien comprendre, d'autant plus qu'il y a une volonté de rallier la Formation continue au secteur régulier.

Monsieur Ariel Franco suggère que des noms soient inscrits dans la colonne « Responsables ». Monsieur Pierre Bilodeau-Déry questionne madame Forcier à savoir si l'an prochain les précisions apparaîtront au plan de travail. Madame Forcier témoigne de son ouverture envers les commentaires des membres et assure l'assemblée que des précisions seront apportées au prochain plan de travail de la Formation continue.

2.4 Adoption du compte rendu de la commission des études du 11 septembre 2018

Les membres ont reçu le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2018 avec la convocation.

Certaines coquilles sont constatées et seront corrigées. De plus, les corrections suivantes sont demandées :

- Page 4* À l'avant-dernier paragraphe, remplacer : « Madame Lavallée précise que ... », par « Madame Lavallée se questionne si... ».
- Page 5* Madame Martine Lavallée suggère une modification qui sera envoyée par courriel à madame Karine Tremblay.
- Page 6* Madame Martine Lavallée suggère une modification qui sera envoyée par courriel à madame Karine Tremblay.
- Page 7* Enlever la première phrase du troisième paragraphe qui débute par : « Madame Lavallée suggère.... ».
- Page 12* Au milieu de la page, remplacer la phrase débutant par : « Monsieur Ariel Franco... », par : « Monsieur Ariel Franco exprime un malaise du point de vue éthique en ce qui concerne le mode de perception d'un montant de 10\$, comme contribution non obligatoire, dans la facture des frais étudiants. »
- Page 13* Monsieur Simon-Philippe Lebel suggère une modification qui sera envoyée par courriel à madame Karine Tremblay.
- Page 14* Monsieur Pierre Bilodeau-Déry suggère une modification qui sera envoyée par courriel à madame Karine Tremblay.
- Page 16* Monsieur Éric Lavoie suggère une modification qui sera envoyée par courriel à madame Karine Tremblay.
- Page 16* Madame Martine Lavallée suggère une modification qui sera envoyée par courriel à madame Karine Tremblay.

Suite aux nombreuses corrections demandées ainsi qu'à la tâche fastidieuse qu'est la rédaction du compte rendu de la commission des études, madame Bailleu suggère que les membres, lorsqu'ils prennent connaissance du compte rendu, communiquent les correctifs par courriel avant la commission des études. Madame Gagné explique que l'opinion des autres membres, lors de la pré-commission, est souvent nécessaire pour valider les propos tenus. Celle-ci propose qu'en pré-commission, les

enseignantes et enseignants rassemblent leurs commentaires, puis que le syndicat des enseignantes et enseignants les fassent parvenir à madame Tremblay. Monsieur Lebel ajoute que l'objectif recherché est de s'assurer que le compte rendu reflète le plus fidèlement possible ce qui a été dit. Madame France Perreault demande ce qu'il advient des membres du personnel de soutien étant donné qu'aucun représentant n'est présent à la pré commission. Il est donc décidé qu'un essai serait fait afin de voir si cela fonctionne.

CDEL181009-02

Sur une proposition de Joselle Baril, dûment appuyée par France Perreault, il est résolu d'adopter le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2018, tel que modifié.

2.5 Suivi du compte rendu de la commission des études du 11 septembre 2018

1.2 Madame Karine Tremblay informe l'assemblée que l'association étudiante a nommé madame Zoé Lecavalier en tant que représentante à la commission des études.

1.5 Monsieur Sébastien Piché informe l'assemblée que les données du Ministère ne permettent pas encore de vérifier l'adéquation entre le financement et le coût du programme. Il indique cependant que monsieur Denis Patterson a tout de même pu vérifier le nombre d'enseignantes et/ou d'enseignants estimés selon la grille de cours et que le financement attendu sera suffisant à ce niveau puisque ce programme est généreux pour de petites cohortes.

6.11.1 Remis au point 2.10 de l'ordre du jour.

1.6 Le fait avait été soulevé qu'une libération de tâche concernant monsieur Stéphane Chouinard était manquante dans le plan de travail de la commission des études. Après vérification, il a été conclu qu'en effet, la libération de tâche de monsieur Chouinard est manquante. Celle-ci sera ajoutée au calendrier des présentations de la commission des études à l'hiver 2019, à la demande de monsieur Chouinard.

1.8 La Formation continue a pris contact avec le département de TEE et ce dernier est en accord avec la décision de ne pas offrir les cours optionnels. Une lettre a été envoyée à madame Lyne Forcier, de la part des enseignantes en TEE, dans laquelle il est écrit que le département de TEE donne un avis favorable à l'adoption de la version 2017 du programme TEE et au fait de ne pas rajouter de compétences optionnelles à la grille de cours. Madame Hélène Bailleu souhaite attirer l'attention des membres sur la procédure de révision d'un programme de formation menant à une AEC, couverte dans la PIGeP actuelle de L'Assomption. Madame Bailleu souligne que les choses ont été faites dans le désordre, mais que néanmoins les étapes essentielles ont été accomplies. Monsieur Simon-Philippe Lebel exprime son appréciation du suivi de madame Bailleu concernant la PIEP.

-
- 1.9.5 Monsieur Simon-Philippe Lebel nous informe que madame Caroline Salvail ne désire plus poursuivre son implication dans le comité de réflexion de la semaine de lecture.

Madame Bailleu informe les membres que le rapport de la CEEC a été déposé sur le portail du collège en matinée. Il est écrit au niveau des conclusions que la qualité des programmes est assurée par l'ensemble des trois collèges constituants. Le suivi de ce rapport sera fait à la prochaine commission. Les membres demandent si le rapport leur est accessible. Madame Bailleu répond que ce dernier est présentement sur le portail de la direction générale seulement.

- 1.12.3 Madame Bailleu indique que le protocole d'entente entre le CRLA et l'UQTR, qui est très technique, est pour une durée d'un an. Elle explique la structure encadrant la collaboration entre les deux établissements. Les points sur lesquels madame Bailleu veut insister sont que les Services adaptés ne font pas partie de l'entente. La seule chose qu'ils vont faire au niveau des Services adaptés est de louer un local supplémentaire pour la surveillance ailleurs dans le collège. Madame Annick Cyr souligne avoir une entente jusqu'en décembre 2018 avec l'UQTR à l'effet que les Services adaptés du CRLA s'occupent de leur clientèle étudiante et qu'ils auront notamment à envoyer des enveloppes par messagerie à Trois-Rivières. Madame Bailleu indique à madame Cyr de cesser tous services rendus de la part des Services adaptés envers l'UQTR puisqu'il est bien écrit dans l'entente que ceux-ci n'en font pas partie. Madame Bailleu invite madame Cyr à lui envoyer le tout par écrit et celle-ci fera le suivi avec l'UQTR.

L'entente indique par ailleurs que les étudiantes et étudiants auront droit à des services par le CRLA, qui leurs ont été facturés, par exemple aux laboratoires informatiques. Au niveau de l'organisation scolaire, l'UQTR n'a pas préséance sur les membres du personnel enseignant du CRLA. Les dates sont précisées dans l'entente de sorte que tout changement les relègue au deuxième rang.

Madame Bailleu souligne qu'il est permis aux étudiantes et étudiants de l'UQTR de s'inscrire aux activités intramuros telles que le volleyball le midi ou autres.

En ce qui a trait à la bibliothèque, les étudiantes et étudiants peuvent utiliser les services qui y sont offerts. Cependant, l'UQTR a choisi de prendre les volumes nécessaires à leurs cours et de les laisser à la secrétaire de l'UQTR puis de demander à leurs étudiantes et étudiants de faire le prêt en ligne. Au niveau de nos intervenants psychosociaux, madame Bailleu affirme que le CRLA s'est assuré que ceux-ci sont en mesure d'agir auprès de la clientèle étudiante de l'UQTR, s'ils se retrouvaient en situation de crise. L'entente est que nous allons agir en cas d'urgence, puis transmettre le dossier à l'UQTR

afin que le suivi soit fait par eux. Madame Bailleu invite les membres à lui faire part des problématiques soulevées en lien avec l'UQTR, s'il y a lieu.

Monsieur Ariel Franco demande si l'argent perçu des étudiantes et étudiants de l'UQTR revient dans les coffres de L'Assomption. Madame Bailleu explique que tout ce qui concerne la communauté étudiante revient à L'Assomption. Pour le reste, au niveau des locations, la direction du Cégep n'a pas encore décidé et évalue le coût de diverses implications, par exemple la présence d'un gardien de sécurité plus longtemps. Le coût par étudiantes et étudiants étant de 305\$ annuellement, et les coûts de location étant peu élevés, madame Bailleu souligne que les principaux revenus devraient être ceux liés aux services facturés à ces derniers.

Monsieur Frédéric Pellerin déplore le fait que l'UQTR ait pris la décision de passer par leur secrétaire pour le prêt de documentation au lieu de faire appel au service de notre personnel de la bibliothèque. Monsieur Pellerin affirme que les bibliothécaires de l'UQTR semblaient pourtant très intéressés par un partenariat avec le CRLA et demande si cette situation pourrait changer. Madame Bailleu soutient que le Cégep est surpris de la façon de procéder de l'UQTR. Il lui semble apparaître une tentative de diminuer les coûts et d'offrir une formation « à rabais », ce qui n'est pas souhaité. Il aurait été souhaité une collaboration collège/université ainsi qu'une bonification de la documentation qui pourrait être trouvée par un travail de collaboration.

Monsieur Franco demande si nous savons combien de membres de la communauté étudiante de l'UQTR sont accueillis cette session au CRLA. Madame Bailleu atteste que pour des chiffres exacts, il faut attendre après la date d'abandon de cours mais que normalement, nous accueillons entre 30 et 40 de ceux-ci, donc un groupe. Les membres de l'assemblée remercient madame Bailleu pour les éclaircissements.

- 1.13.2 Le Carrefour de l'apprentissage a reçu son mobilier depuis la dernière commission des études et il est maintenant complètement fonctionnel. Monsieur Sébastien Piché souligne qu'on y trouve un milieu très confortable et fonctionnel pour les tutrices et tuteurs, ainsi que pour les étudiantes et étudiants qui en bénéficient. Il y aura une inauguration officielle en janvier seulement afin de ne pas perturber les activités qui ont cours actuellement. Il souhaite notamment que tous les membres de la commission, les superviseurs de centre d'aide, les gens qui font des activités de tutorat hors centre, les tutrices et tuteurs, et le personnel associé au Carrefour de l'apprentissage participent à l'inauguration officielle.

Madame Bailleu ajoute comme suivi qu'elle a une rencontre téléphonique avec le président de la Fondation le 24 octobre, en avant-midi, concernant le prélèvement de 10\$ de contribution automatique non obligatoire.

Madame Marchi demande si le CRLA est capable de soutenir une fondation dans notre milieu. Elle ajoute, en son nom personnel, s'être désinvestie de cela et que ce sont les membres du personnel enseignant qui ont porté cette fondation par leurs contributions via leur salaire. Madame Bailleu indique que la question de madame Marchi est pertinente et que nous devons nous rappeler que le rôle d'une fondation est de soutenir l'établissement auquel elle est rattachée et non l'inverse.

2.6 Présentation du bilan 2017-2018 des centres d'aide à l'apprentissage

(Document déposé)

Présenté par : Dominique Trudel

Madame Bailleu souhaite la bienvenue à madame Dominique Trudel, qui coordonne les activités des centres d'aide. Madame Trudel présente le bilan 2017-2018 des centres d'aide en trois volets : la fréquentation, le portrait des usagers et l'évolution qui amène les centres d'aide vers le Carrefour de l'apprentissage.

Pour débiter, il y a eu l'an dernier une hausse des demandes d'aide assez importante, de l'ordre de 62%. Même après avoir éliminé les étudiantes et étudiants qui ont décliné l'offre de tutorat suite à une recommandation d'enseignante ou d'enseignant, on observe tout de même une augmentation de 42%, tandis que pour les deux années précédentes, l'augmentation était de l'ordre de 9% et 7%. Cela démontre que le service de tutorat par les pairs est de plus en plus populaire, mais cela crée également une certaine pression sur les personnes en place.

La majorité des demandes d'aide sont acheminées au centre d'aide en français, puis au STEP et, ensuite, aux différents centres d'aide existants. Le centre d'aide en informatique a subi une baisse des demandes et il est donc sous observation. Le tutorat par les pairs offert en philosophie, auparavant comptabilisé dans le tutorat hors centre d'aide, se démarque en recueillant environ 5% de l'ensemble des demandes d'aide. Les autres demandes qui concernent le « hors centre d'aide », donc dans les différents programmes, sont de l'ordre de 13%. Le programme Techniques juridiques récolte 58% de celles-ci ; ce fait est expliqué par les nombreuses recommandations du personnel enseignant. L'an dernier, trois programmes n'offraient pas le tutorat par les pairs, soit TCG, CASF et Arts, lettres et communication. Cette année, ces trois programmes ont été rencontrés et ceux-ci développeront le tutorat par les pairs.

Madame Marchi exprime que le département de TJU est conscient de l'ampleur du problème après avoir analysé les listes de classe et constaté que plus de 50% de leurs classes sont recommandés en tutorat. Madame Martine Lavallée indique que le fait d'avoir une augmentation dans les demandes d'aide est positif, mais qu'en contrepartie, il faut se demander si cela pourrait vouloir dire que nous avons plus d'étudiantes et d'étudiants en difficulté ou que ces derniers consultent plus. Madame Trudel souligne que c'est une excellente question et réfère les membres de la commission à la présentation de madame Isabelle Deslauriers, lors d'une journée pédagogique, qui parlait de la génération des milléniaux, lesquels auraient une plus

grande tendance à aller chercher de l'aide. Madame Lavallée émet l'hypothèse que ces étudiantes et étudiants font partie des deuxième et troisième tours. Madame Trudel indique que cela est possible, mais qu'il faudrait faire une analyse.

Madame Julie Gagné demande si le fait que les étudiantes et étudiants prennent plus de temps pour accomplir leur parcours scolaire, ce qui leur permet de libérer des périodes entre les cours afin d'aller chercher de l'aide, peut aussi être un facteur d'augmentation. Madame Trudel affirme que cela est également possible.

Monsieur Frédéric Pellerin souligne que la piste de la génération serait indiquée puisqu'il constate une augmentation comparable de la demande pour le service d'aide à la recherche depuis deux ans.

Monsieur Ariel Franco indique qu'une augmentation des services de tutorat signifie qu'il y a également plus de tuteurs et, conséquemment, cela veut dire qu'il y a plus d'étudiantes et d'étudiants qui sont prêts à fournir leur aide. Monsieur Franco se dit ne pas être prêt à qualifier cette génération d'individualiste si autant de membres de la communauté étudiante se prêtent comme tuteur.

Madame Trudel explique que nous avons augmenté le nombre de jumelages, mais que, cependant, nous ne parvenons pas à suffire à la demande et ce fait diminue malheureusement le pourcentage de jumelages que nous réussissons à faire par rapport aux demandes qui nous sont acheminées. Ce fait nous amène à la problématique du recrutement de tuteurs et de tutrices, pour lesquels des actions sont en préparation, notamment un cours en Français et un cours complémentaire dédiés au tutorat.

Le nombre de tuteurs a tout de même augmenté de 12% l'an dernier comparativement à l'année précédente. Pour la très grande majorité de ces tuteurs, le travail tutorial se fait de manière bénévole dans le cadre de l'engagement étudiant. Madame Trudel émet l'hypothèse qu'en ajoutant la possibilité d'avoir des cours crédités, cela peut nous permettre d'aller chercher un plus grand nombre de tuteurs. Elle ajoute qu'au-delà du tutorat par les pairs, il y a aussi toute une panoplie d'autres services que les centres d'aide essaient de développer de manière à pouvoir répondre aux besoins des étudiants. Il y a eu l'an dernier 555 étudiantes et étudiants différents qui acheminent des demandes d'aide, ce qui représente un nombre élevé compte tenu du nombre inscrits au CRLA. En français plus spécifiquement, nos chiffres se comparent à ceux des plus gros cégeps. Nous avons une excellente performance qui pourrait être élargie pour l'ensemble de nos centres d'aide.

Madame Gagné se questionne s'il faut se réjouir de cela. Elle souligne que cela témoigne de lacunes importantes chez la communauté étudiante. Elle se demande si les centres d'aide travaillent la matière qui est vue dans les cours au cégep ou si on y fait plutôt du rattrapage ou de la mise à niveau. Madame Trudel répond que les deux cas sont rencontrés. Madame Gagné indique qu'il y a beaucoup d'anxiété de performance chez les étudiantes et étudiants. Madame Trudel précise que ce type de problème ne relève pas des centres d'aide. Madame Martine Lavallée demande si l'on retrouve la même clientèle étudiante à l'automne 2017 et à l'hiver 2018.

Madame Trudel répond qu'il est possible que cela soit les mêmes étudiantes et étudiants car entre l'automne et l'hiver, les doublons ne sont pas éliminés.

Monsieur Franco demande si le cours de tutorat qui serait offert remplacerait un cours complémentaire et quelle forme prendrait ce cours. Madame Trudel annonce que cela sera présenté à la prochaine commission. Il y aura deux manières différentes : un cours complémentaire s'adressant aux tutrices et tuteurs pour n'importe quel centre d'aide à l'exception du centre d'aide en français et un cours de tutorat en Français qui remplace un cours de Littérature. Monsieur Franco suggère que les rencontres tutorales se déroulent dans le cadre des cours afin d'éviter de les surcharger.

Madame Trudel poursuit en expliquant que la communauté étudiante des centres d'aide provient majoritairement des programmes Sciences de la nature et Tremplin DEC. Un nombre non négligeable d'entre eux demandent de l'aide dès leur première session, mais le nombre le plus important se situe en quatrième session. Madame Trudel présente un sondage qui est fait à chaque année auprès de la communauté tutorée et des tutrices et tuteurs afin de s'enquérir de leur satisfaction. Les tutorées et tutorés estiment faire des progrès assez importants dans la matière pour laquelle ils viennent chercher de l'aide et développer de meilleures habitudes de travail et ainsi, de mieux réussir leurs études. Ils sont de manière globale, très satisfait de leur tutrice et/ou tuteur et recommandent majoritairement de maintenir ce service. Ils estiment que le tutorat leur permet de mieux maîtriser la matière et de développer des compétences génériques telles que; organisationnelles et pédagogiques. Les tuteurs ont un grand sentiment de valorisation; le tutorat par les pairs leur permet d'augmenter leur estime de soi, de se sentir plus impliqués dans le cégep et donc plus motivés dans leurs études.

Madame Trudel conclut avec la conception et la réalisation du Carrefour de l'apprentissage, qui ont demandé beaucoup d'efforts en 2017-2018. Nous avons essayé de prendre en compte les recommandations, les besoins, les désirs, les rêves des superviseurs mais aussi de prendre en compte ce que des tutrices et tuteurs, ainsi que des tutorées et des tutorés nous avaient exprimés au fil des années. Nous avons évalué également ce qui existait dans le réseau collégial, mais également en dehors du Québec, et nous avons travaillé de concert avec les collègues du Cégep ici, dont le personnel de la bibliothèque, pour discuter du partage des lieux. Le Carrefour de l'apprentissage est maintenant terminé et les membres de la commission sont invités à le visiter.

Madame France Perreault demande si la direction du CRLA a pris la décision concernant les ressources qui seront allouées, en termes de personnel de soutien, au Carrefour de l'apprentissage, compte tenu de l'augmentation des demandes d'aide ainsi que des tutrices et tuteurs. Madame Bailleu répond que le sujet des ressources allouées n'est pas nécessairement un sujet de la commission des études. Cette question sera traitée dans l'instance appropriée qui est le CRT.

Monsieur Piché félicite madame Trudel pour ce travail, ainsi que les personnes qui ont été en soutien à celle-ci.

2.7 **Dépôt de la Politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP)**

(Document déposé séance tenante)

Présenté par : Jean-Luc Trussart et Sébastien Piché

Monsieur Sébastien Piché introduit le point 2.7. Le CRLA a l'obligation par la CEEC et le REEC de nous doter de deux politiques : la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* et la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*. Nous avons une *Politique institutionnelle de gestion des programmes* dont la révision a débuté il y a deux ans. Il y avait un sous-comité de la commission l'an dernier, lequel a adhéré à une nouvelle orientation amenée par monsieur Jean-Luc Trussart et qui est en développement dans le réseau collégial : l'évaluation en continu des programmes. Il s'agit de remplacer un cycle d'évaluation des programmes périodiques par un processus continu où l'on cible, chaque année, des objets d'évaluation. Cependant, afin de se conformer aux exigences de la CEEC, la PIEP qui est déposée aujourd'hui conserve tout de même des évaluations en profondeur qui seront appliquées au besoin.

Monsieur Trussart présente l'historique des travaux de révision de la PIGEP et d'élaboration de la PIEP. Il présente ensuite le cadre réglementaire que la PIEP doit respecter et les raisons qui ont guidé le sous-comité dans la décision de faire une politique « d'évaluation » plutôt que de « gestion ». Les éléments de gestion de l'ancienne politique deviendront des cadres de référence qui nous permettront d'être plus flexible dans la mise en application de ces documents. Monsieur Trussart précise que la PIEP guide les travaux d'évaluation des programmes et non d'évaluation des enseignantes et enseignants. Il s'agit de pouvoir se demander comment nous pouvons les rendre plus cohérents, plus pertinents et s'assurer de répondre aux besoins de la clientèle étudiante, de la société, du marché de l'emploi et des universités, et de pouvoir apporter de manière continue des ajustements.

Monsieur Trussart présente ensuite les sections du document. Il souligne que le sous-comité a voulu partir de pratiques éprouvées qui ont déjà cours dans plusieurs comités de programme et départements, où beaucoup de travail est déjà accompli pour assurer la qualité des programmes d'études. Afin de recevoir de l'information à jour sur nos étudiants, la PIEP prévoit la mise sur pied d'un système d'information sur les programmes (SIP). Étant bien informé et ayant en main le processus d'évaluation en continu, le comité de programme aura ainsi un rôle important à jouer, rôle d'ailleurs déjà défini dans la convention collective.

Dans la PIGEP actuelle, nous avons un processus de cycle de gestion où il y a une planification, une élaboration, une implantation puis, ensuite, un suivi de mise en œuvre qui se solde par une évaluation et une révision, le tout en huit années. Monsieur Trussart soutient que la proposition de PIEP est plus simple; elle intègre les six critères établis par la CEEC dans les plans de travail des comités de programme et adapte les éléments d'évaluation au cycle de gestion. Monsieur Trussart précise

que le système d'information sur les programmes contiendra des tableaux de bord qui résument l'état de situation avec des indicateurs clés, des questions d'appréciation par les finissantes et finissants, la clientèle étudiante, les employeurs et le milieu universitaire, ainsi que les documents structurants associés au programme. Le tout est ramené dans un bilan de travail du comité de programme qui fait acte des réalisations et des travaux qui ont été menés par le programme. Madame Bailleu ajoute qu'au Cégep de Joliette, on utilise un outil de suivi qui se trouve dans Clara. Cependant, celui-ci ne fournit pas des tableaux de bord aussi intéressants. Ce point a été discuté à la commission des affaires pédagogiques et un outil plus performant est souhaité par les collègues.

Monsieur Trussart précise que les cadres de gestion peuvent être définis en trois parties : le cadre de référence des instances de concertation liées aux programmes et aux cheminements d'études, le cadre de référence de gestion des programmes puis le cadre de référence pour la modification d'une grille de cours. Pour valider le projet de PIEP, la CEEC offre un cadre de référence sur l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'étude. Monsieur Trussart invite les membres de la commission à consulter plus particulièrement les annexes où se trouvent chacune des composantes, les éléments exigés et les éléments suggérés.

Monsieur Piché conclut que le projet de PIEP, dont la lecture est demandée aux membres, donnera du sens aux comités de programme. Lorsque nous sommes en période d'évaluation ou d'actualisation, ceux-ci sont populaires et personne ne juge de la pertinence de ces derniers. Au moment où ce cycle est passé, le comité de programme entre dans une phase où les gens se demandent plus quelle en est la pertinence. Un tel processus donne un réel sens aux comités de programme de façon permanente. Cela permet aussi d'avoir une responsabilité partagée par tous les acteurs, ce qui fait des programmes plus dynamiques. Cela permet également de réagir plus rapidement lorsqu'il y a des modifications dans l'environnement d'un programme, par exemple un ordre professionnel qui révisé ses exigences pour exercer une profession.

Madame Bailleu ajoute que ce virage est pris par une grande majorité de collègues. Il y a une cohérence certaine avec les opérations du Cégep. Madame Bailleu félicite l'excellent travail de monsieur Trussart.

2.8 Dépôt des bilans 2017-2018 des plans de travail des comités de programme *(Documents déposés)*

Madame Bailleu informe les membres de la commission que les bilans des plans de travail 2017-2018 et les plans de travail 2018-2019 ont été déposés dans le répertoire de la commission des études.

2.9 Dépôt des plans de travail 2018-2019 des comités de programme *(Documents déposés)*

Monsieur Piché indique que les plans de travail ont l'habitude d'être présentés à la commission, mais l'heure étant tardive, il déposera le document PowerPoint prévu à

cet effet dans le dossier de partage de la commission. Ce document résume tous les plans de travail. Monsieur Lebel propose que ce modèle pourrait être répété à l'avenir afin d'alléger la tâche des membres. Madame Bailleu soutient que nous pourrions procéder de cette manière la prochaine fois et que les documents complets des plans de travail demeureront disponibles en tant que référence.

2.10 Entrée en vigueur de la législation du cannabis

Madame Bailleu tient à ce que ce sujet soit discuté à la commission afin de faire le tour des outils à notre disposition ainsi que du rôle un peu plus large d'éducateur qui appartient au collège. Elle insiste sur le rôle important qui nous appartient afin que nous apprenions, plus particulièrement à la clientèle étudiante plus jeune, à devenir des adultes et des citoyens responsables. Il y a deux angles sur lesquels nous devons regarder la légalisation du cannabis : celui des outils qui sont à la disposition du personnel enseignant pour être capable de faire une saine gestion de classe et l'information nécessaire pour l'éducation et la sensibilisation. C'est en ce sens qu'un document d'information a été produit et envoyé par courriel.

D'autres travaux sont en cours pour s'assurer que les intervenantes et les intervenants à la vie étudiante puissent offrir, par exemple, des ateliers afin de prévenir, d'informer et d'accompagner les étudiantes et étudiants qui seraient aux prises avec une consommation de stupéfiants, notamment le cannabis.

Madame Bailleu précise que le courriel envoyé explique la réglementation qui a cours au collège et qui nous permet d'agir auprès de la communauté étudiante. Elle ajoute que la politique que le cégep est à préparer, couvrira beaucoup plus les employées et employés que la communauté étudiante.

Monsieur Éric Lavoie indique qu'un comité a été mis sur pied et est animé par monsieur Jean-Philippe Gadbois. Il demande si ce comité a des activités prévues et quel est son mandat, hormis la mission éducative. Madame Bailleu précise que monsieur Gadbois étant en congé parental, il faudra attendre son retour pour que le comité reprenne ses activités et structure son action. Elle appelle à une certaine vigilance et rappelle que nous avons une ressource à l'intérieur du collège qui peut être mise à profit puisqu'elle est une intervenante en dépendance.

Monsieur Piché souligne qu'une activité d'information est en préparation avec l'intervenante du CISSS, madame Marie-José Fuoco. De la documentation, sous forme de questionnaires à utiliser lorsque nous soupçonnons une étudiante et/ou un étudiant d'avoir une dépendance, sera fournie.

2.11 Autres points

2.11.1 Examens de fin de session

Monsieur Lebel introduit le point en informant les membres de la commission qu'un mémo a été reçu par les responsables de la coordination départementale le 18 octobre dernier concernant la planification de la période d'examens de fin de session, dans lequel il était fait mention que le

gymnase ne sera pas utilisé cette année pour des raisons logistiques. Cette décision a créé des remous auprès de plusieurs départements car ceux-ci étaient en désaccord. Monsieur Lebel craint que l'absence de l'utilisation du gymnase pourrait entraîner une augmentation des examens dans la quinzième semaine. Il se dit sensible envers les coûts occasionnés par le déplacement de matériel vers le gymnase, mais demande d'envisager une autre solution pour des motifs pédagogiques. Monsieur Lebel invite la direction à demander l'opinion des responsables de coordination avant de prendre ce genre de décisions.

Madame Bailleu en prend acte et indique qu'une évaluation sera faite sur le processus car les problèmes ne sont pas seulement logistiques. Madame Bailleu remercie monsieur Lebel d'avoir fait part aux membres de la commission des enjeux concernant le retrait du gymnase comme local employé pour les examens de fin de session.

Monsieur Piché souligne que le mémo de monsieur Denis Patterson précisait que le gymnase serait remplacé par la salle des miroirs. Il mentionne que la capacité de la salle des miroirs a été évaluée par monsieur Denis Patterson et que ce dernier a évalué qu'il était possible de placer la plupart des examens qui étaient au gymnase dans cette salle. Par exemple, en prenant les examens de l'an passé, il ne resterait que deux examens pour lesquels il y aurait un enjeu à gérer pour la surveillance des groupes. Monsieur Piché ajoute que Monsieur Patterson avait eu l'idée d'avoir trois plages horaires par jour plutôt que deux, ce qui permet de diminuer le nombre d'examens ayant plusieurs groupes dans des salles de classe normales. Ainsi, en ayant trois plages horaires, on diminue la surveillance d'examen par d'autres membres du personnel enseignant. Monsieur Lebel souligne qu'on ne trouve pas nécessairement au gymnase une enseignante ou un enseignant qui a plusieurs groupes, mais aussi un cours qui a plusieurs enseignantes et enseignants qui désirent qu'un examen commun se déroule en même temps.

Monsieur Ariel Franco demande quelles sont les trois plages horaires. Monsieur Piché précise qu'il y en aurait une le matin débutant à 8 h 30 et, par la suite, trois plages consécutives se terminant à 17 h 30.

Madame Bailleu intervient en indiquant qu'elle va prendre encore deux ou trois interventions puisque cela concerne l'organisation et que ce sujet est vaste. Celle-ci prend note des commentaires et observations et regardera le sujet en profondeur.

Madame Lavallée informe qu'une réunion spéciale s'est tenue en Sciences humaine, qu'une motion en est découlée et que celle-ci a été envoyée à la direction. Elle précise que celle-ci s'objecte à la décision prise de la direction et fait part des répercussions importantes sur la plupart des cours en Sciences humaines.

Madame Mylène Morin souligne que dans le mémo, il est précisé que cela s'applique exclusivement aux membres du personnel enseignant qui ont trois groupes. Cependant, plusieurs des enseignantes et enseignants en Sciences de la nature ont deux groupes et ne pourront pas avoir leurs examens dans la salle des miroirs.

Madame Julie Gagné indique que ce qui inquiète la Formation générale est la possibilité que la majorité des membres du personnel enseignant choisissent de mettre leur examen dans la quinzième semaine, ce qui pourrait empêcher l'application de la PIEA concernant la limite de deux examens par jour.

Madame Annick Cyr demande que les étudiantes et étudiants des services adaptés ne soient pas oubliés puisqu'un prolongement des heures d'examen pourraient entraîner de la surveillance jusqu'à 21 h 00.

2.12 Information

2.12.1 Suivi de la commission des affaires pédagogiques

Madame Bailleu donne quelques points d'information de la commission des affaires pédagogiques qui s'est tenue à la fin du mois de septembre. Les gens du Ministère ont été rencontrés afin d'avoir un suivi sur le programme Sciences de la nature. Elle souligne que les résistances exprimées vis-à-vis la révision du devis ont été cautionnées par la commission des affaires pédagogiques, notamment parce que le nouveau devis pourrait entraîner des disparités entre collèges et en favoriser certains pour l'admission à l'université. Elle souligne que des questionnaires ont été envoyés dans les différents programmes de Sciences de la nature pour que les collèges émettent leur avis et qu'il est demandé de ne pas y répondre.

Madame Bailleu souligne qu'il y aura une analyse de profession pour les programmes du département des Techniques administratives, laquelle devrait débiter cet automne.

Madame Martine Lavallée demande ce qu'est une analyse de profession. Madame Bailleu explique que cela est la première étape vers la révision du devis ministériel pour un programme technique. Il s'agit simplement de savoir si la profession a changé en questionnant notamment les partenaires du milieu du travail.

Madame France Perreault demande quels programmes sont inclus lorsque madame Bailleu fait référence à la famille des Techniques administratives. Madame Bailleu donne comme exemple la famille de Joliette où il y a comptabilité de gestion, gestion de commerces et bureautique. À L'Assomption, il y a comptabilité de gestion et services financiers et assurances qui sont touchés.

Madame Bailleu informe les membres qu'il a aussi été question des incomplets permanents et d'une révision du RREC. Celle-ci souligne toutefois que cette mesure est connue à L'Assomption puisque des modifications ont été faites à la PIEA.

2.13 Dépôt de documents

2.14 Prochaine rencontre : mardi 13 novembre 2018

2.15 Levée de l'assemblée

CDEL181009-

Il est proposé par Mylène Morin de lever la séance à 16 :27

Adoptée à l'unanimité.

Adopté le 12 février 2019